

*Questions orales*

te question à laquelle, je dois le dire, je ne m'attendais absolument pas.

Je tiens à l'informer, lui et tous ses honorables collègues, que, dans ce cas particulier, la compagnie auprès de laquelle la Société canadienne des postes s'approvisionnait en produits de qualité a fait faillite, forçant cette dernière à s'adresser à l'étranger.

J'ajouterai, pour son information, que la Société canadienne des postes s'adresse à des fournisseurs canadiens pour 57 p. 100 de ses besoins d'impression. Je puis l'assurer que nous travaillons en collaboration avec la Société canadienne des postes et le ministère de l'Industrie pour que les 43 p. 100 qui restent et qui, pour le moment, sont assurés par l'étranger, le soient par des entreprises canadiennes dans un avenir très rapproché.

\* \* \*

**LE TRANSPORT DU GRAIN**

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture ou au ministre des Transports.

En août dernier, l'ancien gouvernement a commencé à éliminer l'avantage conféré par le tarif du Nid-de-Corbeau, prévu dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, en le réduisant de 10 p. 100. Il envisageait d'effectuer d'autres restrictions sur quatre ans, jusqu'à la complète disparition de ce tarif.

Comme cette politique fait baisser les loyers et la valeur des terres agricoles et rend plus difficile, sinon impossible, le refinancement d'une économie de l'Ouest diversifiée, le gouvernement rétablira-t-il de façon permanente le tarif du Nid-de-Corbeau?

● (1500)

**L'hon. Douglas Young (ministre des Transports):** Monsieur le Président, comme je n'ai généralement pas les mêmes visées que le ministre des Finances, je crois que mon collègue devra attendre le dépôt du budget pour avoir la réponse à sa question sur le Nid-de-Corbeau ainsi qu'à plusieurs autres, dont nous attendons tous les réponses avec impatience.

\* \* \*

[Français]

**LA FONDATION PATRICK-TREMBLAY**

**M. Stéphane Bergeron (Verchères):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le 11 février dernier, je faisais état en cette Chambre du cas du jeune Patrick Tremblay atteint d'un grave cancer. Ce jeune homme doit suivre des traitements onéreux, qui sont dispensés uniquement au Texas.

Pour financer ses traitements, une fondation a été mise sur pied. Celle-ci, nous assure-t-on, continuera son oeuvre auprès d'autres personnes confrontées à une situation analogue après la guérison de Patrick. Malheureusement, le ministère du Revenu

national tarde encore à accepter la demande d'accréditation qui lui permettrait d'émettre des reçus aux fins d'impôt.

Le ministre est-il conscient que tout retard dans l'accréditation d'une fondation de ce genre met en danger la vie de M. Tremblay, de même que celle de tous les autres Québécois et Canadiens atteints de la même maladie et qui pourraient bénéficier de l'aide de cette fondation?

[Traduction]

**L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, il s'agit effectivement d'une question très importante. Pour la famille touchée, c'est même un grave enjeu.

Les difficultés du ministère tiennent aux exigences très strictes que lui imposent la Chambre et, évidemment, la loi. J'essaierai de trouver une solution. Je ferai connaître ma décision au député dès que je le pourrai, qu'elle soit favorable ou non.

\* \* \*

**LA JUSTICE**

**M. Jack Ramsay (Crowfoot):** Monsieur le Président, j'ai une question-surprise à poser au ministre de la Justice. C'est au sujet de la demande de clémence prévue à l'article 690 du Code criminel, où un Canadien condamné par suite d'une accusation peut demander un nouveau procès.

Comme le ministre le sait, son ministère prend parfois jusqu'à quatre ans pour traiter une telle demande et rendre une décision. Compte tenu de cette situation, le ministre serait-il prêt à envisager une étude du processus au sein de son ministère, afin d'accélérer le traitement de ces demandes, et songe-t-il à adopter les recommandations de la commission royale d'enquête sur l'affaire Donald Marshall?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, le ministère de la Justice étudie présentement le processus concernant la demande prévue à l'article 690. De plus, nous examinons attentivement les recommandations de la commission d'enquête sur l'affaire Marshall.

Au cours des prochains mois, nous allons annoncer des modifications au processus pour que ces demandes soient traitées équitablement et le plus rapidement possible.

Je dois faire remarquer une chose. Même s'il est exact qu'au cours des dernières années, certaines demandes ont traîné en longueur, j'ai pu constater, parce que je me suis penché sur la question, que les dossiers que présentent les avocats font souvent état d'autres requêtes, parfois même de nouveaux éléments de preuve, de sorte que le traitement de ces demandes exige l'examen de nouvelles pièces, ce qui retarde le processus.

Cependant, je conviens que nous devrions traiter ces demandes dans les plus brefs délais dans l'intérêt de l'équité et de la justice. Nous examinons la question. Je serai heureux de faire rapport de nos conclusions à la Chambre.